

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 995 rendant exécutoire la délibération n° 89/6°L de l'Assemblée Territoriale réglementant les loyers des locaux d'habitation et des locaux à usage professionnel sans caractère industriel ou commercial.

n° 995

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 juillet 1964

Numéro JO
n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro
1 août 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 89/6°L du 1er juillet 1964 de l'Assemblée Territoriale réglementant les loyers. des locaux d'habitation et des locaux à usage professionnel sans caractère industriel où commercial.